

# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI PRIVÉ

Contribuez sur :  
participez.nanterre.fr

*L'habitat est la première source d'émissions de Gaz à effet de serre (plus de 40 % des émissions) et pèse pour plus de 20 % dans les rejets d'oxydes d'azote.*

## Les engagements de la collectivité

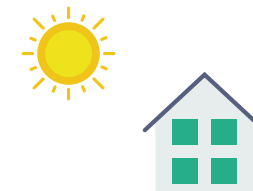
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Améliorer l'efficacité énergétique des logements privés ;
- Réduire les émissions de Gaz à effet de serre générées par le secteur habitat ;
- Réhabiliter 500 logements sur 5 ans selon trois axes prioritaires : l'habitat indigne, la rénovation énergétique et l'adaptation au vieillissement ;
- Sensibiliser la population à la maîtrise de l'énergie et lui donner les moyens d'agir.

## Les projets

*L'espace info énergie pour le territoire Paris Ouest La Défense (POLD)*



Le territoire du POLD regroupe 11 communes dont Nanterre fait partie. L'espace info énergie permettra de promouvoir des travaux de réhabilitation à travers un service d'information et de conseil de proximité, gratuit et indépendant. Les conseillers répondront par téléphone et pourront recevoir sur rendez-vous.



## L'action de la ville

*Nanterre Habitat +*

Ce programme accompagne les propriétaires privés dans leurs projets de travaux, notamment concernant les travaux d'économies d'énergie et d'amélioration thermique à travers des conseils techniques et des aides financières.

Nanterre Habitat + sensibilise les habitants aux écogestes pour leur permettre de suivre les gains d'économies consécutifs aux travaux.

*La COPRO 21*

Elle accompagne les copropriétés qui souhaitent s'engager dans un programme global de travaux avec un objectif environnemental ambitieux (avec un minimum de 25% de réduction attendue des consommations énergétiques). La COPRO 21 propose aussi un accompagnement technique et financier.

*Les balades thermiques*

Organisées dans le cadre des «mardis de Nanterre Habitat Plus», elles permettent aux participants munis d'une caméra thermique de visualiser les déperditions de chaleur des bâtiments.

**Le but** : concevoir un projet de rénovation énergétique adapté.